

Appel à la non-prorogation de l'état d'urgence

**Lettre ouverte
au président
de la République
à l'initiative
de plusieurs
avocats
et organisations,
dont la LDH***

Paris, le 23 mai 2017

**Monsieur le président
de la République,**

Le Conseil de défense et de sécurité nationale que vous avez convoqué demain se réunira moins de deux jours après que le Royaume-Uni a été durement frappé par une action terroriste. Nous souhaitons d'abord exprimer notre solidarité à l'égard des victimes et de leurs proches. Ce drame ne vous dégage toutefois pas de la responsabilité que vous confie la Constitution de rétablir le fonctionnement régulier des institutions. L'état d'urgence ne favorise en rien la protection de nos concitoyens et empêche au contraire de concevoir une réponse de long terme à la menace du terrorisme international.

Nous, membres actifs de la société civile, assistons avec inquiétude à ce basculement normatif se diffusant durablement dans le droit en portant une atteinte insupportable aux libertés fondamentales, libertés pour la garantie desquelles nous nous battons et que nous ne voulons pas voir réduites sous la pression de la menace terroriste.

La menace qui pèse sur la France – comme sur d'autres pays d'Europe et du monde – reste et restera longtemps élevée. Plus de dix-huit mois après son déclenchement, face à une menace terroriste persistante et latente, les conditions juridiques de prorogation de l'état d'urgence – le péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public – ne sont pas réunies.

Nous pensons que la seule audition des services de renseignement ne vous suffira pas pour avoir une vision complète de la situation. L'appréciation objective de la situation actuelle commande d'entendre l'ensemble des acteurs (juristes spécialisés, universitaires, avocats spécialisés, associations qui accom-

pagnent les personnes visées par les mesures, éducateurs, médiateurs...) qui vous éclaireront sur les effets toxiques de l'état d'urgence, pour certaines communautés comme pour l'ensemble de la société française, ainsi que sur l'efficacité de la lutte contre le terrorisme elle-même.

De par nos expériences respectives, nos travaux, et le dialogue avec les institutions, nous avons acquis la conviction de l'inefficacité de l'état d'urgence et de son caractère contre-productif. Nous faisons ici écho aux bilans dressés par la commission des lois de l'Assemblée nationale chargée du contrôle parlementaire de l'état d'urgence et par des autorités indépendantes, comme le Défenseur des droits, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH) ou encore le Commissaire européen des droits de l'Homme.

La commission d'enquête parlementaire sur les moyens mis en œuvre dans la lutte contre le terrorisme a affirmé clairement que « *s'il a été réel, cet effet déstabilisateur lié à la surprise des opérations menées semble s'être rapidement amenuisé* ». En contournant la justice antiterroriste, en épuisant les forces de sécurité, l'état d'urgence s'avère même à long terme non seulement inefficace, mais aussi contre-productif.

Nous tenons par ailleurs à vous rappeler le coût, social, politique et institutionnel très élevé de l'état d'urgence, qui autorise des mesures impliquant des atteintes graves aux libertés individuelles sans contrôle en amont du juge judiciaire et sans que le contrôle a posteriori du juge administratif permette de compenser cet absence de contrôle a priori. Un régime d'exception ne saurait durer si longtemps impunément pour la République et ses citoyens. Il tend à fragiliser

la séparation et l'indépendance des pouvoirs, en particulier au prix d'une déjudiciarisation s'installant durablement dans notre paysage juridique. Notre droit commun, déjà de plus en plus imprégné de dispositions dérogeant aux principes fondamentaux de la Constitution, se retrouve de facto disqualifié par la longueur de l'état d'urgence, et cela nous inquiète pour l'avenir.

Monsieur le Président, vous avez plusieurs fois affirmé que vous souhaitiez réconcilier la France. Des vies ont été et sont encore bouleversées par des mesures disproportionnées et discriminatoires : assignations à résidence se prolongeant de manière indéfinie, fermeture prolongée et non motivée de certains lieux de culte, multiplication des contrôles au faciès stigmatisant les personnes de confession musulmane ou supposée telle, autant d'éléments dont l'efficacité dans la lutte contre le terrorisme n'a jamais été démontrée... Au fil des mois, nous avons documenté de nombreux abus commis contre des personnes en vertu des pouvoirs d'exception conférés par l'état d'urgence.

A cet égard, l'avis rendu le 18 mai 2017 par la CNCDDH sur la prévention de la radicalisation confirme que les « signes de radicalisation », souvent faibles, donnent lieu à des mesures disproportionnées, aussi bien administratives que judiciaires, témoignant des effets contre-productifs des mesures prises. L'état d'urgence est un facteur de division interne de la société française, ne pas le renouveler serait une marque de courage et un pas en avant vers une réflexion sur la résolution à moyen et long terme de la menace terroriste dans une société multiple et apaisée.

Vous aurez noté que ni l'Allemagne ni la Belgique, également touchés par des attentats, n'ont

* Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (Acat-France), Action des droits des musulmans, Amnesty International France, Club des droits de justice et de sécurité, European Prison Litigation Network, Human Rights Watch, La Quadrature du Net, LDH, Observatoire international des prisons-section française, Syndicat des avocats de France, Syndicat de la magistrature.

Les avocats signataires : M^e Arié Alimi, M^e Asif Arif, M^e William Bourdon.

eu recours à un régime juridique d'exception tel que l'état d'urgence. En revanche, la France s'illustre négativement, en étant l'un des seuls pays du Conseil de l'Europe qui dérogent, avec l'Ukraine et la Turquie, à l'application de la Convention européenne des droits de l'Homme.

Nous rejoignons enfin la déclaration de monsieur le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb, faite le 19 mai 2017, selon laquelle « *à un moment donné, il faudra sortir de l'état d'urgence* ». Nous pensons que ce moment est venu. Nous invitons donc le gouvernement à ne pas soumettre au Parle-

ment de projet de loi pour proroger une sixième fois l'état d'urgence. Nous nous tenons à votre disposition pour nous entretenir de ce sujet avec vous, ou avec vos proches collaborateurs. Veuillez agréer, monsieur le Président, notre très haute considération. ●

Appel à un changement radical de politique migratoire en France

Le ministre de l'Intérieur a fait connaître ses premières intentions en matière de politique migratoire, et nous déplorons qu'il y manque l'engagement impératif de mettre un terme aux violences policières à l'encontre des migrants et réfugiés. De même, aucun mot n'a été prononcé pour annoncer la fin de l'intimidation à l'égard de citoyens ou associations qui, sur le terrain, s'efforcent d'assurer accueil et solidarité à leur égard. Deux priorités qu'il faut d'urgence mettre en œuvre au regard des situations qui prévalent à Paris, de nouveau à Calais, à la frontière franco-italienne, mais aussi ailleurs, en France.

Pourtant, la situation actuelle le démontre implacablement : la gestion répressive des migrations internationales et le non-respect du droit d'asile qui prévalent dans la plupart des pays d'Europe, et en France en particulier, sont un échec effroyable. Tout d'abord parce que les guerres, les violations des droits humains, l'aggravation des inégalités et les catastrophes climatiques jettent un nombre incompréhensible de personnes sur les routes de l'exil, et aucune police au monde ne pourra jamais empêcher des jeunes de chercher à se construire un avenir, ou des familles de vouloir protéger leurs enfants. Ensuite parce que « *tarir les flux d'arrivées* », selon les

De nombreuses organisations, dont la LDH*, demandent au président de la République et au Premier ministre l'organisation d'une conférence nationale d'urgence pour qu'émergent des politiques alternatives d'accueil.

Le 15 juin 2017

* Voir la liste des signataires sur www.ldh-france.org/appel-changement-radical-politique-migratoire-en-france/.

mots mêmes du ministre, relève de l'illusion et du mensonge, que nous payons au prix fort : des milliers de vies perdues chaque année en Méditerranée ou sur les autoroutes d'Europe, des centaines de millions d'euros gaspillés tous les ans, d'insupportables souffrances humaines, mais aussi des territoires sous tension, des bénévoles et des citoyens choqués et épuisés... De tels choix politiques fracturent nos territoires, dressent les hommes et femmes les uns contre les autres et nourrissent le rejet de l'autre et le repli sur soi.

Nous, membres d'associations nationales, collectifs de migrants ou citoyens réunis dans des initiatives locales de solidarité avec eux, composons une grande partie de la « société civile » organisée, qui, tous les jours, sillonne le terrain pour pallier les manquements, l'aveuglement et l'inhumanité des politiques publiques. Nous avons vu des dizaines de milliers de personnes, ces derniers mois, s'engager, dans leurs quartiers ou dans leurs villages, pour témoigner de l'humanité la plus élémentaire : offrir réconfort et dignité à des personnes accablées par des parcours de souffrance et de danger, voyant leurs droits fondamentaux tout simplement niés par les autorités de l'Etat.

Face à ce qui constitue un véritable « état d'urgence », nous

appelons les responsables politiques et administratifs à poser les vraies questions : notre conception de la justice admet-elle que des militants de solidarité soient harcelés et jugés comme délinquants, ou que des distributions alimentaires soient interdites par arrêté municipal ? Les droits fondamentaux que nous aspirons à voir respectés à travers le monde sont-ils compatibles avec la détention de milliers de personnes qui ont pour seul tort d'avoir cherché à survivre et bâtir un avenir meilleur ?

Nous qui construisons chaque jour une France solidaire et accueillante, nous appelons donc le président de la République et le Premier ministre à convoquer d'urgence une conférence impliquant tous les acteurs, afin qu'émergent des politiques alternatives d'accueil et d'accès aux droits empreintes de solidarité et d'humanité. ●